



Société Forestière et Industrielle de la Lokoundjé
SFIL
B.P. 1605 Douala

GESTION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET DE LA VIANDE DE BROUSSE DANS L'UFA 10 052

ETATS DES LIEUX ET STRATEGIE DE GESTION



Septembre 2010



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. INTRODUCTION.....	4
1-1. Contexte	4
1-2. Objectifs	4
1-3. Intérêt de l'étude	5
2. METHODOLOGIE	6
2-1. Produits Forestiers non ligneux	6
2-1-1. Collecte des données	6
2-1-2. Analyse des données.....	6
2-2. Viande de brousse	6
2-2-1. Collecte des données	6
2-2-2. Analyse des données.....	7
2-3. Limites de l'étude	7
3. RESULTATS ET DISCUSSIONS.....	8
3-1. Les produits Forestiers Non Ligneux.....	8
3-1-1. Liste des PFNL disponibles dans l'UFA 10 052	8
3-1-2. Quantités de PFNL prélevées par les populations et autres informations liées à la collecte	9
3-1-3. Contraintes liées à la collecte des PFNL	15
3-1-4. Analyse des mesures proposées par les populations riveraines en vue de valoriser les PFNL et faciliter les circuits de commercialisation.....	16
3-1-5 Suivi du prélèvement des PFNL.....	17
3-2. La viande de brousse.....	18
3-2-1. Evaluation des quantités de viandes de brousse prélevées dans l'UFA et autres paramètres	18
3-2-2. Estimation du gain des chasseurs	19
3-2-3 Suivi du prélèvement de la viande de brousse.....	19
CONCLUSION	20



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des PFNL de l'UFA 10 052

Tableau 2 : Quantités de PFNL prélevées par village

Tableau 3 : Lieux de vente des PFNL et prix moyen de vente de chaque PFNL

Tableau 4 : Périodes de récolte de quelques PFNL

Tableau 5 : Nombre moyen de collecteurs de PFNL par village

Tableau 6 : Gains annuels issus de la vente des PFNL dans certains villages riverains

Tableau 7 : Paramètres liés à la chasse dans l'UFA 10 052

Tableau 8 : Estimation du gain des chasseurs dans certains villages



1. INTRODUCTION

1-1. Contexte

La population des villages riverains de l'UFA est estimée à à plus de 18 000 habitants repartis en 11 groupes ethniques qui sont en majorité des chrétiens. L'agriculture constitue l'activité principale de ces populations et la première source d'alimentation. C'est une agriculture itinérante sur brûlis pour la culture du manioc, macabo, taro, patate douce, plantain arachide... La production est essentiellement destinée à l'autoconsommation. Seule quelques produits excédentaires sont vendus. On y pratique également une culture dite de rente avec les plantes pérennes comme le cacaoyer, le caféier et quelques palmeraies. Les autres activités de ces populations sont la chasse, la pêche, la cueillette, le petit élevage.

Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) contribuent à la générer des revenus pour ces populations riveraines et sont utilisés pour satisfaire les besoins de subsistance pour l'alimentation, la pharmacopée traditionnelle, l'artisanat, l'ornement et même les pratiques religieuses ou socioculturelles. Les PFNL importants incluent les fruits, les noix, les condiments, les plantes médicinales, les rotins.... La valeur réelle de certains PFNL serait beaucoup plus élevée s'ils étaient mieux valorisés. Pendant les inventaires multi ressources dans les Assiettes Annuelles de Coupe (AAC) à exploiter, les données relatives aux PFNL sont collectées. Elles sont ensuite mises à la disposition des Comités Paysans Forêt.

Pour ce qui est de la viande de brousse, elle est prélevée non seulement dans le cadre des droits d'usage des populations riveraines mais elle fait également l'objet de vente. Les données relatives à la faune collectées lors des inventaires multi ressources sont mises à la disposition de l'administration des forêts.

L'une des prescriptions de la gestion durable des concessions forestière étant de prendre en compte les produits forestiers non ligneux dans les plans annuels d'opération, une étude a été menée afin de faire un état des lieux non seulement des PFNL et de la viande brousse dans l'UFA 10 052. Cette étude a également pris en compte non seulement les contraintes de terrain mais également les contraintes légales et réglementaires liées à la gestion des PFNL dans les concessions forestières.

1-2. Objectifs

L'objectif global de l'étude est de faire un état des lieux des PFNL et de la viande de brousse dans l'UFA 10 052. De manière spécifique, il s'agira de :

Pour les PFNL :

- compléter la liste des PFNL disponible dans l'UFA 10 025 ;
- Evaluer les quantités de PFNL prélevées par les populations ;
- Dégager les contraintes de terrain et les contraintes légales et administratives liées à la gestion des PFNL ;
- Analyser les mesures proposées par les populations riveraines en vue de valoriser les PFNL et faciliter les circuits de commercialisation ;



Société Forestière et Industrielle de la Lokoundjé

SFIL

B.P. 1605 Douala

- Dégager les indicateurs de suivi pouvant permettre de vérifier que les prélèvements ne dépassent pas le seuil de durabilité.

Pour la viande de brousse

- Faire une estimation des quantités de viande de brousse prélevées dans l'UFA 10 052 ;
- Evaluer le gain mensuel de chaque chasseur ;
- Déterminer les animaux les plus tués et évaluer le niveau actuel de la ressource dans l'UFA 10 052 ;
- Dégager les indicateurs de suivi pouvant permettre de vérifier que les prélèvements ne dépassent pas le seuil de durabilité.

1-3. Intérêt de l'étude

Cette étude permettra à la SFIL d'élaborer une politique réaliste de gestion des PFNL dans l'UFA 10 052 et de jeter les bases d'un suivi qualitatif et quantitatif du prélèvement des PFNL et de la viande brousse dans cette UFA. La finalité étant de s'assurer que les quantités prélevées (PFNL et viande de brousse) ne dépassent pas le seuil de durabilité.



2. METHODOLOGIE

2-1. Produits Forestiers non ligneux

2-1-1. Collecte des données

Elle s'est déroulée en deux phases. La première phase a consisté en un examen des prescriptions légales et réglementaires sur les produits forestiers non ligneux. Ceci nous a permis de savoir à quel niveau s'arrêtent les responsabilités des concessionnaires forestiers dans la gestion des PFNL. La deuxième phase a consisté à collecter les données sur le terrain à l'aide des entretiens semi structurés.

Les enquêtes ont été menées dans les 19 villages riverains de l'UFA 10 052 par les membres des Comités Paysans Forêt. Après avoir conçu les fiches d'enquête, une séance de travail a eu lieu avec le Coordonnateur de la plate forme de dialogue et de concertation du massif Ndama-Ndjiwé. Il lui a été expliqué l'objectif visé par l'enquête, les techniques à utiliser sur le terrain pour collecter les informations fiables, le sens de certaines questions qui pouvaient sembler difficiles à comprendre. Après cette formation, le coordonnateur général a expliqué à son tour à chacun des membres des CPF chargé de collecter les données, comment il fallait le faire sur le terrain.

Le choix des membres des CPF se justifie par le fait que ceux-ci pouvaient avoir accès facilement à certaines informations. Etant dans leur village et interrogeant des personnes qu'ils connaissent bien, la probabilité d'avoir les informations plus fiables est plus élevée.

Le questionnaire qui comportait surtout des questions ouvertes, pour laisser les enquêtés s'exprimer, a été proposé à 10 ménages dans 19 villages ; soit au total 190 ménages. Les questions étaient posées français et généralement traduite en langue locale (voir fiches d'enquête en annexe).

2-1-2. Analyse des données

Les données collectées sur le terrain ont été analysées avec le tableur Excel, après un tri à plat et une post codification.

2-2. Viande de brousse

2-2-1. Collecte des données

Comme dans le cas précédent, les données relatives à la viande de brousse ont été collectées par les membres des CPF après explication de la méthodologie de travail par le coordonnateur de la plate forme de dialogue et de concertation du massif Ndama-Ndjiwé. Le questionnaire était adressé directement aux personnes qui mènent les activités de chasse d'une manière générale.

Cinq chasseurs ont été ciblés dans chacun des villages 19 villages riverains de l'UFA 10 052. Le grand avantage offert par le choix des membres des CPF dans ce cas est que chaque membre du CPF connaît tous les chasseurs de son village. Au total 95 chasseurs ont été interrogés.



2-2-2. Analyse des données

Toutes données collectées ont été analysées avec le tableur Excel, après un tri à plat et une post codification.

2-3. Limites de l'étude

Il est possible que certaines données fournies par les populations riveraines aient pris en compte d'autres UFA. En effet l'UFA 10 052 est limitrophe de beaucoup d'autres UFA et il serait illusoire de penser que tous les chasseurs interrogés limitent leurs activités exclusivement dans l'UFA 10 052. Cette observation est également valable pour les Produits forestiers non ligneux. Certaines personnes interrogées ont dit qu'elles collectaient les PFNL dans la zone agro forestière. Les données collectées lors de cette étude permettent d'avoir une idée de l'état des différentes ressources et ne sauraient être admises comme des valeurs absolues.

Des mesures effectuées au niveau des sorties de l'UFA, tant pour les PFNL que pour la viande de brousse, auraient présentées moins de biais mais plusieurs problèmes se posaient à cette éventualité :

- L'UFA a certaines entrées et sorties que seuls les villageois maîtrisent ;
- Absorber les braconniers pour peser les quantités de gibier prélevées n'est toujours pas chose facile ;
- La plupart des braconniers ne se déplacent que la nuit ; ce qui complique davantage les opérations.



3. RESULTATS ET DISCUSSIONS

3-1. Les produits Forestiers Non Ligneux

3-1-1. Liste des PFNL disponibles dans l'UFA 10 052

Le Tableau ci-dessous donne les Produits Forestiers Non Ligneux dans l'UFA 10 052

Tableau 1 : Liste des PFNL de l'UFA 10 052

Nom commun	Nom local	Nom scientifique	Parties recherchée	Utilité	Niveau de consommation
Emien	Morphes /Lomo	<i>Alstonia Boonei</i>	Ecorce	Pharmacopée	+++
Aiélé	Sene	<i>Canarium Schweinfurthii</i>	Ecorce	Pharmacopée	+++
Ilomba	Eteguie	<i>Pychnanthus angolensis</i>	Ecorce	Pharmacopée	+
Dabema	Bola bola	<i>Sdterculia tragacanta</i>	Ecorce	Pharmacopée	+
Fraké	Goulu	<i>Terminalia superba</i>	Ecorce	Pharmacopée	+
Sapelli	Essouom	<i>Entandrophrama cylindricum</i>	Ecorce	Pharmacopée	+
Damba/Alom	Damba	<i>Funtumia elastica</i>	Ecorce	Pharmacopée	+
Olom Bewa Lomié	Ngnimba	<i>Afrostryax lepidophyllus</i>	Ecorce, Amande	Alimentation	+
Essesang/ Djansang	Ntomba	<i>Ricinodendron heudelotii</i>	Ecorce, Amande	Pharmacopée, Alimentation	+++
Feuilles de Marantaceae	Piela	<i>Non spécifié</i>	Feuille	Conditionnement des aliments	+++
Bitter cola/Onie	Mgwel	<i>Garcinia spp</i>	Ecorce, fruit	Alimentation, Fermentation de boissons traditionnelles	+
Andok/Mangu e sauvage	Péké	<i>Irvingia spp</i>	Amande, fruit	Alimentation	++
Eucus	Bokoko	<i>Klainedoxa gabonensis</i>	Amande	Alimentation	+
Corossolier sauvage	Babou	<i>Anonidium manni</i>	Fruit	Alimentation	+
Amvut	Amvut	<i>Trichoscypha acuminata</i>	Fruit	Alimentation	++
Mbongo/ Melegueta	Djodjoun / Atondo	<i>Afrimomum spp</i>	Fruit	Alimentation	+++
Cola sauvage/Efok	Yembe	<i>Cola spp</i>	Fruit	Alimentation	+++
Igname sauvage	Sapa/Mbial	<i>Droscorea spp</i>	Racine	Alimentation	++
Okok/Eru	Kocko	<i>Gnetum africanum/Gnetum</i>	Feuille	Alimentation	++++



Société Forestière et Industrielle de la Lokoundjé

SFIL

B.P. 1605 Douala

		<i>buchholzianum</i>			
Sissongo	So'o	?	Bourgeon	Alimentation	+++
Fougères	Ndele	<i>Non spécifié</i>	Bourgeon	Alimentation	+++
Champignons	Yoiyi	<i>Non spécifié</i>	Produit entier	Alimentation	++
Palmier à huile	Mebangna	<i>Elaeis guinensis</i>	Fruit, Amande, sève	Alimentation, Boisson traditionnelle	+++
Raphia	Borubol/ Ndjian	<i>Raphia spp</i>	Feuille, tige, sève	Construction, artisanat, boisson traditionnelle	+++
Rotin	Ngaa/Nton	<i>Eremospatha spp/ Laccosperma opacum/ Laccosperma secundiflorum/ Oncocalamus manni</i>	Tige	Construction, artisanat	+++
Lianes	Wouyo	<i>Non spécifié</i>	Tiges	Construction	+++

+++ = très consommé ; ++ = moyennement consommé ; + = peu consommé

A cette liste, il faut ajouter quelques sources de protéines animales complémentaires autre que la viande de brousse notamment les hannetons, les chenilles, les escargots et les poissons. Il apparaît au regard de cette liste que les populations riveraines de l'UFA 10 052 ont une diversité de source de protéines animales et végétales qu'elles prélèvent dans cette UFA.

3-1-2. Quantités de PFNL prélevées par les populations et autres informations liées à la collecte

Elles sont présentées dans le tableau 1. La cuvette qui fait office de mesurette a une contenance d'environ 20 litres. Ces quantités moyennes de PFNL récoltées représentent la moyenne qu'une famille collectrice de PFNL prélève dans chaque village. Donc, la charge de tous les PFNL récoltés est répartie entre tous les membres de la famille se trouvant en forêt.

Les quantités moyennes de PFNL récoltées varient d'un village à l'autre mais les différences ne sont pas trop importantes les unes, des autres. Elles sont assez proches ce qui laisse penser que le nombre de personnes par famille qui vont collecter les PFNL serait sensiblement le même dans tous les villages riverains de la 10 052.

Tableau 2 : Quantités de PFNL prélevées par village

Village	Quantité moyenne d'ignames sauvages récoltée	Quantité moyenne de mangues sauvages récoltée	Quantité moyenne de djansang récoltée	Quantité moyenne d'escargots récoltés	Quantité moyenne de chenilles Récoltée	Quantité moyenne de « Atanga » récoltée	Quantité moyenne de feuilles de <i>Gnetum</i> Récoltée	Quantité moyenne de noix de cola récoltée	Quantité moyenne de Mbitter cola récoltée	Quantité moyenne de poisson récolté
ALANDA		1 cuvette	2 cuvettes	2 cuvettes	2,5 cuvettes	1,5 cuvettes	3,05 cuvettes		0,5 cuvette	3 cuvettes
ANDEMBIAMO		3 Cuvettes	2 cuvettes	2,55 cuvettes	1 cuvette		2,91 cuvettes	0,5 cuvette		
BANGUE I		2 cuvettes	2,85 cuvettes	1 cuvette	1,5 cuvette		2,75 cuvettes		0,5 cuvette	
BANGUE II		2,4 cuvettes	1,5 cuvette	2 cuvettes			3 cuvettes			
BEKARE		2 cuvettes	2,3 cuvettes	1,75 cuvettes	1,65 cuvette		3,5 cuvettes		0,5 cuvette	2,5 cuvettes
BELENGOU	1,5 cuvette	0,95 cuvette	2 cuvettes				2,5 cuvettes	0,5 cuvette		
DONGALI		1,55 cuvette	0,75 cuvette							
DONGONGO		1,75 cuvette	1,45 cuvettes	3 cuvettes	2,55 cuvettes		2 cuvettes	1 cuvette		
GBAGBALE	1 cuvette	2,15 cuvettes	2 cuvettes		3,05 cuvettes	1,5 cuvettes	2,5 cuvettes			
KENTZOU II		1,5 cuvette	2,65 cuvettes	1,78 cuvette	2 cuvettes		2,76 cuvettes	0,5 cuvette	0,5 cuvette	2,88 cuvettes
KOBI	2,75 cuvettes	2 cuvettes	1,5 cuvette	2 cuvettes	3 cuvettes					
MBEMBESSO	1 cuvette	2 cuvettes	1,5 cuvette	1,5 cuvette	1,98 cuvettes		1,5 cuvette	0,5 cuvette		
MINDOUROU	1,5 cuvette	1,7 Cuvette	1 cuvette	1,75 cuvettes	2 cuvettes		8,4 cuvette			3 cuvettes
NAKOMBO			0,5 cuvettes	2 cuvettes		3 cuvettes	2 cuvettes			
NGALANDO		1 cuvette	1,4 cuvette				2,1 cuvettes	1 cuvette	1 cuvette	
NGOTTO		2,13 cuvettes	2,3 cuvettes	1,3 cuvette	3 cuvettes		2,5 cuvettes			
SEINGBOT		2 cuvettes	2,64 cuvettes	2 cuvettes	3 cuvettes		3 cuvettes	0,5 cuvette	0,5 cuvette	2,5 cuvettes
TIKONDI		10,5 cuvettes	5,25 cuvettes							
TINDI		3 Cuvettes	1,3 cuvette	2,44 cuvettes		3 cuvettes	2,11cuvettes			
Moyennes Générales	1,55 cuvette	2,37 cuvettes	1,94 cuvette	1,93 cuvette	2,27 cuvettes	2,5 cuvettes	2,91 cuvettes	0,64 cuvette	0,58 cuvette	2,78 cuvettes

Tableau 3 : Lieux de vente des PFNL et prix moyen de vente de chaque PFNL

Village	Marchés de vente des PFNL	Mangue sauvage	Djangsan	Escargots	Feuilles de <i>Gnetum</i>	Igname sauvage	cola	« bitter cola »	« Atanga »	miel
ALANADA	Local	/	/	/	/	/	/	/	/	/
ANDEMBIAMO	Local		17 150 F/ cuvette		100 F/ paquet		15 000 F/ cuvette ou 25f F/ noix	25 F/ noix	2500 F/ cuvette	
BANGUE II	Local	25 000 F/ cuvette	32400 F/ sac ou 200 F/ verre		100 F/ paquet	15 F/ tas			13750 F/ cuvette	
BEKARE	Local	500 F/ grosse assiette			100 F/ paquet		10 F/ noix	10 F/ noix		
BELENGOU	Marchés périodiques	8 000 F/ cuvette	100 F/ verre	200 F/ assiette	150 F/ paquet					
DONGALI	Local et marchés périodiques	100 F/tas ou 15 000 F/ cuvette	100 F/ verre		100 F/ paquet		25 F/ noix	20 F/ noix		
DONGONGO	Local	1000 F/ grosse assiette	5 000 F/ seau de 5 litre		100 F/ paquet					
GBAGBALE	Local	2000 F/ grosse assiette	150 F/ verre		100 F/ paquet	100 F/ tas				2 000 F/ litre
KENTZOU II	Local et marchés périodiques	101 francs le tas	6 000 F/ seau de 5 litre	150 F/ assiette	100 F/ paquet					
KOBI	Local	100 F/ tas ou 30 000 F / cuvette	35 000 F/ cuvette	35 000 / cuvette						
MBEMBESSO	Local	100 F/ tas	100 F/ verre		100 F/ paquet					
MINDOUROU	Local et marchés périodiques	12 000 F/ cuvette	100 F/ verre		100 F/ paquet				15 200 F/ cuvette	1 500 F/ litre
NAKOMBO	Local		100 F / verre							1 500 F / litre
NGALANDO	Local	100 F/ tas	100 F/ verre							
NGOTTO	Marchés périodiques et urbains		100 F/ verre		100 F/ paquet	50 F/ tas				
SEINGBOT	Local	100 F/ tas		100 F/ assiette	100 F/ paquet					
TIKONDI	Local		300 F/ verre							
TINDI	Marchés périodiques		200 F/ verre	200 F/ assiette	142 F/ paquet					
Moyenne générale		7666 F/ cuvette ou 1400F/grosse assiette ou 100F/ tas	72466 F/ sac ou 129 F/ verre ou 5 000 / seau de 5	160 F/assiette	106,57 F/paquet	81,25 F/ tas	21,25 F/ noix ou 15 000 F/ sac	17,5 F/ noix		1666,67 F/ litre

Village	Marchés de vente des PFNL	Mangue sauvage	Djangsan	Escargots	Feuilles de <i>Gnetum</i>	Igname sauvage	cola	« bitter cola »	« Atanga »	miel
			litre ou 2 000 F/ grosse assiette							

Le tableau ci-dessus donne des informations sur les lieux de vente des PFNL et leur prix moyen de vente de chaque PFNL récolté par village.



Les périodes de collecte sont présentées dans le tableau

Tableau 4 : Périodes de récolte de quelques PFNL

PFNL	Périodes de récolte
Champignons	Saisons pluvieuses
Mangues sauvages	Mai- juillet
feuilles des <i>Gnetum</i>	Toute l'année
Escargot	Saisons pluvieuses
Ignames sauvages	Toute l'année
Mbitter cola	Août- Septembre
cola	Août- Septembre
« Atanga »	Août- Décembre
Vers de Raphia	Octobre- Décembre
Chenilles	Août- Septembre
Djansang	Juillet- Août

Par ailleurs, la majorité des collecteurs de PFNL des villages riverains de l'UFA 10 052 se déplacent à pied, vélos ou en motos pour se rendre aux sites de récoltes. Cependant, dans les villages BELENGOU, KENTZOU II, et NGALANDO les collecteurs de PFNL se déplacent uniquement à pied pour se rendre aux sites de récoltes des PFNL. Par contre ceux du village TINDI vont à pied, motos ou en voiture rechercher les PFNL. Cela suppose que tous ceux qui se déplacent en véhicules auraient des agents au niveau des barrières qui les ouvriraient le passage. Ce serait peut être les transporteurs qui les aideraient à circuler en voiture au sein de la concession forestière.

L'analyse des données collectées montre que la durée moyenne de marche la plus courte est de 0,98 jour, ce qui voudrait dire que les populations de ce village (TINDI) ne vont pas trop loin dans l'UFA pour faire leurs récoltes de PFNL ou que ces PFNL sont collectés dans la zone agro forestière. Par contre, celle la plus longue est de 5,15 jours, ce qui voudrait dire que les populations de ce village (BELENGOU) vont assez loin dans 10 052 pour faire leurs collectes de PFNL.

Le temps passé en forêt pour la collecte des PFNL varie d'un village à l'autre. Les moyennes ne sont pas trop différentes les unes des autres. La durée moyenne de collecte la plus courte se trouve au village MINDOUROU avec 0,65 semaine passé en moyenne en forêt contre 3.55 semaines passées en forêt au village KOBİ. La quasi-totalité des collecteurs de PFNL affirment que la collecte des feuilles de *Gnetum africanum* se fait pendant les deux derniers jours avant le retour au village. Ils affirment aussi que les attaques de bêtes féroces leurs forcent très régulièrement à rentrer plus vite que prévu au village.



Société Forestière et Industrielle de la Lokoundjé SFIL

B.P. 1605 Douala

Dans tous les villages riverains de l'UFA 10 052, les membres de chaque famille qui vont collecter les PFNL sont : le père, la mère et les enfants. Dans certains de ces villages, ce sont les « grands enfants » qui accompagnent leurs parents collecter les PFNL en forêt. Tous les collecteurs de PFNL de l'UFA 10 052 le font pour l'autoconsommation et le surplus des produits collectés est destiné à la vente. Le tableau ci-dessous renseigne sur les collecteurs de PFNL par village.

Tableau 5 : Nombre moyen de collecteurs de PFNL par village

Village	Nombre moyen de collecteurs de PFNL
ALANDA	Non déterminé
ANDEMBIAMO	Non déterminé
BANGUE I	Non déterminé
BANGUE II	Non déterminé
BEKARE	Non déterminé
BELENGOU	17
DONGALI	Non déterminé
DONGONGO	Non déterminé
GBAGBALE	40
KENTZOU	Non déterminé
KENTZOU II	24
KOBI	50
MBEMBESSO	15
MINDOUROU	36
NAKOMBO	15
NGALANDO	18
NGOTTO	40
SEINGBOT	30
TIKONDI	19
TINDI	38

D'une manière générale, les prix moyens des PFNL ne diffèrent pas beaucoup d'un village à l'autre. Leur vente se fait très souvent dans les maisons au sein du village du collecteur et ce sont les restes qui sont amenés vers les marchés périodiques s'ils sont encore en quantité suffisante. Dans le village NGOTTO, la vente se fait exclusivement dans les marchés périodiques et urbains. Il est aussi important de signaler que certains collecteurs de PFNL préfèrent attendre des acheteurs venant de la ville avec lesquels ils ont certains accords verbaux.

Avec l'argent issu de la vente de ces PFNL, la quasi-totalité de collecteurs affirment qu'ils ne font pas des économies, ils utilisent cet argent pour les besoins quotidiens de la famille (achat du pétrole, des médicaments, du savon...). Certains disent aussi qu'ils utilisent cet argent pour payer la scolarité de leurs enfants.

Le tableau ci-dessous donne des informations sur les gains moyens annuels issus de la vente des PFNL dans certains villages riverains de l'UFA 10 052.



Tableau 6: Gains annuels issus de la vente des PFNL dans certains villages riverains

Village	Gains moyens annuels
ALANDA	160 300
ANDEMBIAMO	Non déterminé
BANGUE I	Non déterminé
BANGUE II	Non déterminé
BEKARE	Non déterminé
BELENGOU	222 900
DONGALI	Non déterminé
DONGONGO	33 333,33
GBAGBALE	160 000
KENTZOU	Non déterminé
KENTZOU II	125 000
KOBI	350 000
MBEMBESSO	280 000
MINDOUROU	162 556
NAKOMBO	212 778
NGALANDO	136 250
NGOTTO	360 000
SEINGBOT	360 000,00
TIKONDI	264 500
TINDI	154 375

Le constat qui se dégage est que les gains moyens annuels issus de la vente des PFNL de la concession forestière 10 052 sont assez importants.

3-1-3. Contraintes liées à la collecte des PFNL

Contraintes de terrain

Les contraintes de terrains relevées par les populations riveraines pour la collecte des PFNL dans l'UFA 10 052 sont les suivantes :

- la présence des barrières de la SFIL et de la GRUMCAM ;
- La présence du WWF et des gardes chasse ;

Evoquer la présence du WWF et des gardes chasses comme contraintes montre que missions de ces structures ne sont pas encore bien connues des populations riveraines.

- la longueur du trajet à parcourir à pied ;
- les attaques de bêtes féroces ;
- le manque de moyens de locomotion pour se rendre dans les sites de collecte.

Contraintes légales et réglementaires

D'après l'article 62 de la Loi N°94/01 du 20 janvier portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, il est stipulé que « la convention d'exploitation forestière, la vente de coupe, le permis d'exploitation et l'autorisation personnelle de coupe confèrent à leur détenteur, sur la surface concédée,



Société Forestière et Industrielle de la Lokoundjé

SFIL

B.P. 1605 Douala

le droit de récolter exclusivement pendant une période déterminée, les produits désignés dans le titre d'exploitation mais ne créent aucun droit de propriété sur le terrain y afférent. **En outre le bénéficiaire ne peut faire obstacle à l'exploitation des produits non mentionnés dans son titre d'exploitation** ». Ce qui signifie que Le concessionnaire n'est pas autorisé à exploiter les ressources qui ne figurent pas dans son titre d'exploitation. L'Etat peut donc en confier l'exploitation à d'autres partenaires ou structures.

Le plan d'aménagement précise par ailleurs que la Collecte des PFNL se fait uniquement dans le cadre des droits d'usage.

Aussi, dans les « Directives sous régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique centrale », un agrément est exigé pour l'exploitation des PFNL.

3-1-4. Analyse des mesures proposées par les populations riveraines en vue de valoriser les PFNL et faciliter les circuits de commercialisation.

Les propositions ci-après ont été faites par les populations riveraines de l'UFA 10 052 afin de valoriser les PFNL qu'elles récoltent dans ladite UFA :

- **laisser entrer librement les populations dans l'UFA**

Cette mesure s'avère être difficile à accepter. En fait, la libre circulation permettrait aussi aux braconniers de passer librement devant les barrières qui n'auront plus lieu d'être. Même en demandant aux gardiens des barrières de faire des fouilles à la sortie, les braconniers trouveront certainement des astuces pour contourner cette disposition.

- **Laisser circuler librement les véhicules, motos et vélos dans l'UFA 10 052**

Les conséquences de cette mesure seraient les mêmes que celles de la première.

- **Trouver des acheteurs de PFNL**

Les populations peuvent entrer dans l'UFA collecter les PFNL dans le cadre de leurs droits d'usage ; or d'après l'article 8 de la loi forestière, les produits collectés dans le cadre des droits d'usage sont destinés à une « utilisation personnelle ». Ceux qui désirent collecter les PFNL à titre commercial doivent se conformer à la réglementation en vigueur c'est-à-dire posséder un agrément et tous les autres documents requis.

La SFIL se propose plutôt d'appuyer la mise en place des GIC qui auraient pour objectif de valorisation des PFNL. Toutes les informations y afférentes seront communiquées aux populations par les CPF qui assureront la facilitation de ce processus. Les informations leurs permettant d'écouler leurs produits leurs seront également communiqués de temps en temps via les CPF. Des contacts seront noués avec des structures et organismes spécialisés pour avoir ces informations.

- **Construire les hangars de conditionnement et de vente des PFNL**

La SFIL alloue un fond pour l'appui au développement local. Si ce micro projet est sélectionné par les populations, il sera exécuté.



- **Ouvrir les pistes pour faciliter le déplacement des populations lors des opérations de collecte**

Les pistes ouvertes pour l'évacuation du bois facilitent déjà les opérations de collecte. Ouvrir d'autres pistes serait aller à l'encontre de la réglementation en vigueur.

- **Faciliter les déplacements pour les populations qui aimeraient aller collecter les PFNL dans l'UFA**

En regardant le nombre de collecteurs de PFNL par village, il n'est pas évident de donner un avis favorable à cette demande. Se serait des centaines de personnes « déversées » en forêt et il deviendra difficile de maîtriser cette activité. Néanmoins, certains groupes de femmes organisés (GIC) seront ciblés et leurs déplacements seront facilités.

- **Former les populations riveraines à la domestication des PFNL**

Dans la convention de la convention avec l'ANAFOR, il est prévu la formation des membres des CPF en techniques sylvicoles simples. Cette activité sera programmée dans le plan d'opération de 2011. Les populations pourront ainsi être formées à la domestication de certains PFNL.

3-1-5 Suivi du prélèvement des PFNL

L'objectif du suivi dans ce cas est de voir si les prélèvements des PFNL dans l'UFA ne dépassent pas le seuil de durabilité. Bien qu'il soit difficile d'évaluer avec précision les quantités de PFNL prélevées, la méthode pour le faire consistera à considérer l'évaluation de l'état des lieux comme une évaluation initiale. La même enquête sera réalisée chaque année dans les mêmes villages, auprès de la même population cible et en utilisant la même méthodologie. Ceci permettra de comparer les indicateurs ou les paramètres et de tirer les conclusions qui s'imposent en matière d'aménagement. Ainsi par exemple, si la quantité moyenne de « Djansang » collectée par un village passe du simple au double ; ceci peut être révélateur d'une pression supplémentaire sur la ressource. Il faudrait donc soit menée une étude approfondie pour voir si effectivement cette ressource est menacée dans l'UFA 10 052 ; soit prendre d'autres mesures pour réduire cette pression.

Le suivi de cette activité sera effectué par le Responsable social en collaboration avec l'aménagiste. Les résultats seront intégrés dans le Plan Annuel des Opérations de l'année suivante. Les propositions seront faites à la direction générale pour ne pas atteindre le seuil critique.



3-2. La viande de brousse

3-2-1. Evaluation des quantités de viandes de brousse prélevées dans l'UFA et autres paramètres

Le tableau ci-dessous donne des paramètres liés à la chasse dans l'UFA 10 052.

Tableau 7 : Paramètres liés à la chasse dans l'UFA 10 052

Paramètres quantifiés Villages	Nombre moyen de gibier tués/semaine	Nombre moyen de chasseurs/famille	Nombre moyen de chasseurs/village	Nombre moyen de fois que la viande est consommée/ semaine
ALANDA	11,6	1,7	23,9	5,5
ADEMBIAMO	13,8	3,7	/	4,8
BAGBABE	16,25	3	12	3,89
BANGUE I	13,6	3,4	16,79	4,5
BANGUE II	13,4	3	12	3,88
BEKARE	13,4	3,7	8,9	3,1
BELENGOU	15,5	2	11,33	2,33
DONGALI	17,4	0,1	/	1,2
DONGONGO	15,5	0,5	4,2	1
KENTZOU II	16,17	2,53	11,79	1,82
KOBI	14,83	3,4	55	4,6
MBEMBESSO	12,8	7,8	60,7	6,5
MINDOUROU	12,56	4,63	17,33	5,89
NAKOMBO	16,4	1,44	18,67	3,78
NGALANDO	12	2	15	2
NGOTTO	14	2	20	4
SEINGBOT	13,8	4	30	6,6
TIKONDI	12,4	4	12,25	5,4
TINDI	16,8	4	34,4	2,33
Moyennes générales	14,33	2,99	21,43	3,85

Le nombre moyen de gibiers prélevés hebdomadairement par chasseur et par village varie d'un village à l'autre. Ce nombre est en moyen égal 14,42 pour l'ensemble de la 10 052. Pour mieux illustrer ce résultat, multiplions le par le nombre moyen de chasseurs présent dans chaque famille et celui du nombre moyen de chasseur d'un village ; à l'exemple du village BEKARE. Nous aurons 53,35 gibiers tués chaque semaine par famille et 128,34 gibiers tués par semaine dans ce village. Si nous faisons cette extrapolations dans l'ensemble des villages riverains de cette UFA, nous aurons des chiffres plus importants. Le constat qui se dégage est que la quantité de gibier prélevée dans l'UFA 10 052 menace la durabilité de cette ressource même si 100% de chasseurs interrogés estiment que la ressource reste suffisante.

En dehors de ces paramètres, l'analyse des données autres montre que les animaux les plus tués par les chasseurs exerçant leur activité dans l'UFA 10 052 sont quasiment les mêmes dans tous les villages. Ces animaux sont le céphalophe bleu (lièvre), le céphalophe à bande dorsale noire, le singe, le porc-épic (athérure), le hérisson (aulacode). A ces espèces, il faut ajouter le pangolin géant, le sitatunga, le chat tigre, le varan et le sanglier. Nous pouvons expliquer que ces animaux soient les plus tués par le fait qu'ils sont les plus abondants et ils devraient



Société Forestière et Industrielle de la Lokoundjé SFIL

B.P. 1605 Douala

probablement avoir un taux de reproduction rapide ; ce qui suppose qu'ils sont encore en densité élevée dans l'UFA 10 052.

Les animaux moins tués sont quasiment les mêmes d'un village à l'autre. Ce sont les éléphants, les gorilles, les chimpanzés, les buffles et les panthères. Il est aussi important de signaler que dans le village TIKONDI, les seuls animaux les moins tués sont les éléphants et les gorilles. Dans le village TINDI, le seul animal le moins tués est l'éléphant.

Pour la majorité des chasseurs qui exercent leurs activités dans l'UFA 10 052, la chasse débute au mois de mai et se termine en novembre ; la période légale de chasse en milieu de forêt et de savane allant du 1^{er} décembre au 31 Juillet.

3-2-2. Estimation du gain des chasseurs

Le tableau ci-dessous donne une estimation du gain des chasseurs dans certains villages.

Tableau 8 : Estimation du gain des chasseurs dans certains villages

Village	Gains moyens mensuels (FCFA)	Nombre moyen de gibiers tués / semaine
MINDOUROU	70 000	12,56
ALANDA	68 330	11,6
NGALANDO	112 000	12
TIKONDI	56 600	12,4

Nous voyons à travers ce tableau que le nombre moyen de gibiers tués par semaine ne diffèrent pas beaucoup d'un village à l'autre. Mais les gains par contre diffèrent. Au village NGALANDO, les gains sont plus importants que dans les autres villages. C'est certainement dû à une très forte demande en viande de brousse qui augmente les prix de vente des gibiers dans ce village.

3-2-3 Suivi du prélèvement de la viande de brousse

L'objectif est de voir si les prélèvements de la viande brousse dans l'UFA 10 052 ne dépassent pas le seuil de durabilité. Bien qu'il soit difficile d'évaluer avec précision les quantités de prélevées, la méthode pour le faire consistera à considérer l'évaluation de l'état des lieux comme une évaluation initiale. La même enquête sera réalisée chaque année dans les mêmes villages, auprès de la même population cible et en utilisant la même méthodologie. Ceci permettra de comparer les indicateurs ou les paramètres et de tirer les conclusions qui s'imposent en matière d'aménagement. Ainsi par exemple, si le nombre de chasseur par village passe du simple au double ; ceci peut être révélateur d'une pression supplémentaire sur la ressource. Une des solutions consisterait à intensifier les mesures de lutte contre le braconnage.

Il sera également procédé à la comparaison des IKA (Indices Kilométriques d'Abondance) de certaines espèces d'une année à l'autre. Ceci permettra également d'observer des tendances et de tirer les conclusions qui s'imposent en matière d'aménagement.



Société Forestière et Industrielle de la Lokoundjé

SFIL

B.P. 1605 Douala

Le suivi de cette activité sera effectué par le Responsable social en collaboration avec l'aménagiste. Les résultats seront intégrés dans le Plan Annuel des Opérations de l'année suivante. Les propositions seront faites à la direction générale pour ne pas atteindre le seuil critique.

CONCLUSION

Au regard de l'état des lieux qui a été fait et après concertation avec la direction, une stratégie de gestion des PFNL a été arrêtée. Elle vise non seulement à promouvoir la mise en place des filières de valorisation et de commercialisation des PFNL exploités par les populations riveraines dans l'UFA 10 052 mais également à faire le suivi des prélèvements pour s'assurer qu'ils sont gérés durablement.

Cette stratégie consiste donc à :

- Appuyer la mise en place des GIC ayant pour objectif de valoriser et de commercialiser les PFNL prélevés dans l'UFA 10 052 tout en veillant à ce que la ressource ne soit pas menacée ;
- Nouer des contacts avec les structures et organismes spécialisés dans la gestion et la commercialisation des PFNL afin de fournir les informations aux populations riveraines (via les CPF) sur les marchés potentiellement porteurs ;
- Faciliter les déplacements de certains groupes organisés (GIC), particulièrement les femmes, dans l'UFA 10 052 pour la collecte des PFNL en prenant toutes les dispositions nécessaires pour que cette activité ne soit pas un tremplin pour le braconnage ;
- Former les membres des CPF et d'autres Groupes cibles aux techniques sylvicoles simples notamment la domestication de certains PFNL à partir de 2011 ; cette activité sera intégrée dans le plan annuel d'opération qui est élaboré chaque année par la le GDC et l'ANAFOR dans le cadre de leur partenariat ;
- Réaliser chaque année une enquête dans les villages riverains de l'UFA 10 052 suivant une méthodologie bien définie, pour s'assurer que les prélèvements des PFNL ne menacent pas ces ressources.

La mise en œuvre de cette stratégie sera assurée par le Responsable Social. Le financement des diverses activités sera fait par les fonds propres de l'entreprise.

Quant à la viande de brousse, un programme de surveillance de l'UFA sera élaboré et mis en œuvre pour lutter efficacement contre le braconnage.